

2012

Rapport d'activité



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
PROVENCE - ALPES -
CÔTE D'AZUR

Sommaire

pages 4 / 5..... Service Prévention des Risques

pages 6 / 7..... Service Territoire, Evaluation, Logement, Aménagement, Connaissance

pages 8 / 9..... Service Transports et Infrastructures

pages 10 / 11..... Service Biodiversité, Eau, Paysage

pages 12 / 13..... Service Energie, Construction, Air et Barrage

pages 14 / 15..... Les Unités Territoriales

pages 16 / 17..... Organigramme

pages 18 / 19..... Informations utiles



MM les directeurs régionaux adjoints :
Marc NOLHIER, Laurent NEYER, Jean-François BOYER.

Édito

Je suis heureuse de vous présenter le rapport des activités de la DREAL en 2012. Cette année a été marquée par des avancées importantes dans les principaux domaines d'intervention de la DREAL Provence-Alpes-Cote d'Azur.

La prévention des risques

Le bassin de l'Argens, situé dans le Var, a été labellisé dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et l'opération de diagnostic de pollution des sols, dans les milieux accueillant des enfants ou des adolescents, est presque achevée.

La préservation de la biodiversité

Le Parc National des Calanques, a été officiellement créé par décret du 18 avril 2012. Il s'agit du 1er parc périurbain d'Europe et du 4^{ème} parc de la région PACA. On notera également la mise en place, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets, de la réforme des études d'impact et le « cas par cas ».

L'énergie

Le schéma régional éolien (SRE) a été approuvé le 28 septembre et l'action de lutte contre la pollution de l'air s'est intensifiée avec la finalisation des mesures des plans de protection de l'atmosphère (PPA) pour les départements 06,13,83 et 84.

Les infrastructures et les déplacements

La concertation publique sur le contournement de Martignes Port de Bouc et la desserte de Fos s'achève sur un succès et le développement des dessertes ferroviaires interurbaines se poursuit avec la réouverture de la ligne Avignon-Carpentras et les travaux de modernisation de la ligne Toulon-Hyères.

L'aménagement du territoire et le développement durable

Une nouvelle concertation est conduite sur le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) dans le cadre du débat régional sur la transition énergétique du 30 novembre 2012 et le projet de loi sur la mobilisation du foncier public de l'État qui représente, pour la région PACA, 48 terrains disponibles dont 30 avant 2016, est présenté le 5 septembre en conseil des ministres.

Toute l'équipe de direction se joint à moi pour remercier d'une part tous les agents de la DREAL, façonneurs au quotidien des priorités stratégiques définies par notre ministère, pour leur engagement et leur professionnalisme, d'autre part nos partenaires, services de l'Etat, collectivités, associations, entreprises avec lesquels l'action publique se construit chaque jour, dans une certaine complexité, heureusement dépassée par la motivation et la volonté de chacun d'aboutir.

Gageons que 2013, permettra de concrétiser les actions destinées à réduire notre empreinte écologique et notamment nos émissions de gaz à effet de serre par le développement d'énergies renouvelables et une contribution à l'émergence de territoires et villes durables.

Doane - France *Didier*
Directrice régionale



Service Prévention des Risques

Risques naturels - les PAPI

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) ont été lancés en 2002. Ils ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Les projets candidats à la labellisation PAPI seront examinés par des commissions au niveau du bassin et au niveau national, composées notamment de représentants des collectivités locales, d'associations et de l'Etat. Ce processus de labellisation partenarial s'inscrit dans un cadre d'appel à projet permanent et non plus dans le cadre d'un appel à projet unique.

5 projets ont été examinés en 2012 contre 1 l'année précédente.

Risques chroniques et sanitaires

La gestion des déchets en région PACA - une problématique sensible

L'inspection des installations classées s'est fortement mobilisée sur le sujet de la gestion des déchets, problématique importante de la région PACA. Les inspecteurs ont renforcé les contrôles sur les installations de déchets, qu'il s'agisse des installations de traitement (par exemple le centre multifilière de traitement d'Evère à Fos-sur-Mer, ou les installations de stockage de déchets non dangereux dans le Var), ou de sites réalisant le tri et le regroupement des déchets. La gestion des mâchefers et la situation des transferts de déchets entre les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône constituent d'autres sujets d'attention pour la DREAL.

Dans les lieux accueillant du jeune public, l'opération de diagnostic sur la pollution des sols se poursuit

La DREAL PACA veille à la bonne coordination des acteurs impliqués dans ce dispositif (préfectures, mairies, chefs d'établissements privés, correspondants académiques risques majeurs, ARS, BRGM), qui vise à vérifier l'état des sols dans des zones où d'anciennes activités industrielles ont existé et des établissements comme des crèches ou des écoles se sont installées.

Si des mesures complémentaires sur la qualité de l'air intérieur sont nécessaires dans quelques écoles pour lever les doutes, la campagne montre qu'une grande majorité des sites ne sont pas concernés par des pollutions.

Equipements sous pression

En 2012, quatre audits de services d'inspection ont été réalisés. L'audit d'ELENGY a permis d'étendre la reconnaissance de son service d'inspection au terminal méthanier de CAVAOU à Fos sur Mer.

Le logiciel OISO (Outil Informatique de Surveillance des Organismes)

L'utilisation généralisée de cette plateforme d'échanges, tant en interne qu'en externe, constitue une avancée marquante et incontournable pour les agents en charge d'équipements sous pression, les organismes de contrôle et les entreprises inspectées.

Risques industriels accidentels

Les plans de prévention des risques technologiques progressent

Destinés à améliorer la maîtrise de l'urbanisation, présente et future, autour des établissements Seveso seuil haut et des stockages souterrains, la mise en place de ces PPRT se poursuit en PACA. Fin 2012, sur les 27 PPRT devant être élaborés, 25 étaient prescrits et 5 approuvés. De nombreux plans devraient rentrer en phase d'approbation en 2013.

Quelques chiffres sur l'activité PR

41 arrêtés d'autorisation signés au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

688 visites d'inspection d'installations classées ICPE

Approbation de **2** nouveaux PPRT, dans le Var (Puget-sur-Argens) et le Vaucluse (Sorgues),

Prescription de **2** nouveaux PPRT dans les Bouches du Rhône

7 territoires à risques d'inondation définis pour la mise en œuvre de la directive inondation, soit

188 communes concernées par cette démarche et **60** cours d'eau à cartographier.

3 nouveaux PAPI instruits et labellisés dont celui du bassin de l'Argens (Var).

212 établissements recevant du jeune public sont concernés par le diagnostic des sols pollués,

184 diagnostics ont été engagés et **100** ont abouti sur l'année.

Sous-sol Canalisations

La réforme anti-endommagement entrée en vigueur depuis le 1er juillet 2012

Plus de 400 dommages par jour sont déplorés sur les 4 millions de km de réseaux desservant le territoire français. Ils concernent les câbles électriques ou de télécommunication, les réseaux d'eaux, les canalisations de fluides dangereux notamment le gaz de ville.

La réforme anti-endommagement vise à renforcer les règles garantissant un haut niveau de sécurité qui s'appuie notamment sur la création d'un téléservice gratuit, une exigence accrue des compétences des intervenants, et un renforcement du rôle des observatoires régionaux DT/DICT.

En savoir plus : <http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr>



Durant l'année, la DREAL, la Fédération régionale des travaux publics et l'observatoire régional ont organisé de nombreuses actions d'information ainsi que des réunions départementales au profit des collectivités territoriales et des entreprises de travaux publics. Elles ont rassemblées plus de 1000 personnes.

Une action spécifique a également été engagée sur la ville de Marseille, particulièrement accidentogène, visant à définir les axes de progrès et les mesures concrètes à mettre en œuvre.

Incident sur une canalisation de benzène au port de Lavéra

Le 16 février 2012, 4 m3 de benzène ont été épandus sur le sol suite à la fuite d'une canalisation calorifugée qui alimente le terminal pétrolier de Lavéra. Cette fuite a nécessité le déclenchement du Plan d'Opération Interne (POI) qui consiste à la fermeture du port, à la mise à l'abri du personnel, au déploiement des rideaux d'eau et tapis de mousse et à la mise en place de mesures dans l'environnement des teneurs en benzène.

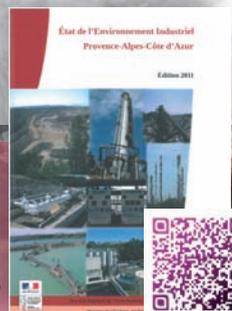
Rejets des permis de recherche d'hydrocarbure

Par arrêté ministériel du 26/09/2012, plus de la moitié des demandes de permis qui concernaient la région PACA depuis fin 2010 ont été retirées, abrogées ou refusées : il s'agit des demande de permis Provence, Montélimar, extension Montélimar, Brignoles, Gréoux.

L'Etat de l'Environnement Industriel (édition 2011) ouvrage qui vise à fournir des éléments de connaissance objective et de jugement sur les pollutions et les risques générés par les activités de la région.

En savoir plus :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/etat-de-l-environnement-industriel-r612.html>





Service Territoire, Logement, Aménagement, Connaissance

Bilans d'émissions de gaz à effet de serre et plans climat-énergie territoriaux :

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement crée une nouvelle section dans le code de l'environnement appelée bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Cette section oblige les entreprises privées et les administrations de plus de 500 personnes mais également les collectivités de + de 50 000 habitants à réaliser leur 1er bilan avant le 31 décembre 2012.

À cette occasion deux journées d'information et de sensibilisation ont été organisées par la DREAL, en partenariat avec les CCI de Marseille Provence et Nice Côte d'Azur ainsi que l'Association Technique Énergie Environnement (ATEE). A l'issue de ces journées et afin d'en contrôler la cohérence, plus d'une centaine d'entreprises et établissements publics en PACA ont transmis à la DREAL leur bilan GES motivés par l'intérêt économique et communicant de ce nouvel outil.

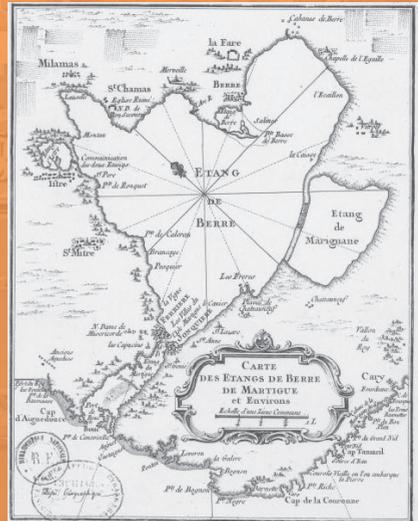


En savoir plus : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/climat-r143.html>

Quant au PCET, il concerne 35 collectivités régionales. La DREAL, l'ADEME et la Région animent le réseau « PACA Climat » afin de fédérer l'ensemble des collectivités régionales engagées dans cette démarche. La DREAL et les DDTM ont la charge de préparer et formaliser les avis du Préfet de Région avant adoption. 6 premiers avis ont été produits en 2012, d'autres sont en cours d'élaboration et verront le jour courant 2013.

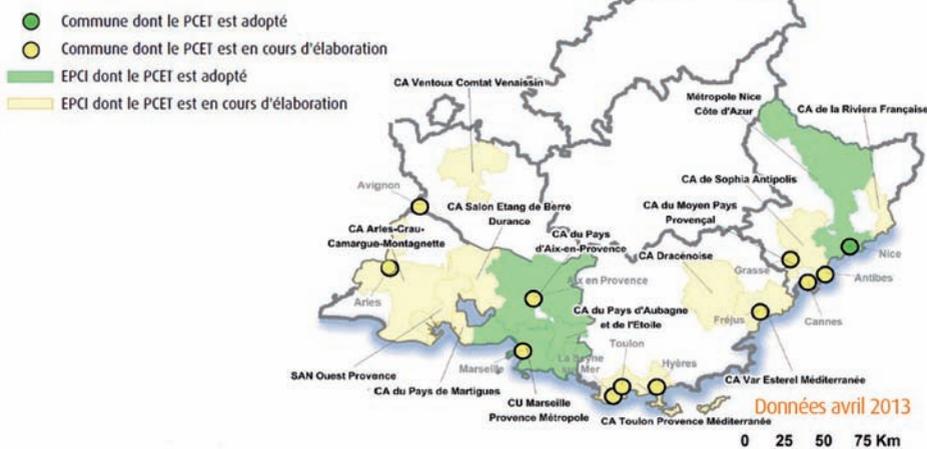
Etang de Berre et Golfe de Fos : une démarche de mobilisation des acteurs locaux engagée par l'Unité Politique des Territoires

Territoire à forts enjeux pour le développement de la métropole marseillaise, autant que pour l'aménagement durable de l'espace régional, le pourtour de l'Etang de Berre et du golfe de Fos a fait l'objet d'un investissement particulier. A l'origine d'un diagnostic partagé concluant à la nécessité d'une approche globale des mutations démographiques, industrielles et environnementales à l'œuvre sur ce grand territoire, la DREAL PACA s'est engagée dans une démarche originale consistant à mobiliser les acteurs locaux autour d'un processus de projet. Lancée en septembre 2012 par le préfet de région, cette démarche animée par le sous-préfet d'Istres s'appuie sur trois groupes de travail, chacun copiloté par un service de l'Etat et un élu du territoire. Avec les collectivités, les associations et les acteurs économiques, la DREAL conduira dans ce cadre une réflexion à dimension prospective devant déboucher, d'ici un an, sur des propositions d'action en matière d'amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations qui habitent, travaillent et se déplacent, ou viendront demain résider, sur le grand pourtour de l'Etang de Berre.



de nouvelles missions de l'unité Climat, Information, Connaissance

Collectivités concernées par l'obligation de réalisation d'un PCET, hors départements



Dans le cadre de sa mission d'animation, l'unité Logement et Foncier incite les territoires à produire des logements répondant aux besoins des ménages

La région PACA, est la 4ème région la plus touchée par la pauvreté. Le système d'enregistrement de la demande, piloté par la DREAL, permet de dénombrer 130 000 demandeurs de logement social en 2012. La concurrence entre résidences secondaires et principales, la hausse du prix de l'immobilier, l'étalement urbain ou encore la rareté du foncier font plus globalement de cette région un des territoires qui connaît la situation la plus critique en matière d'habitat.

La baisse de l'activité du bâtiment et de la construction de logements observée en France Métropolitaine ces dernières années n'épargne pas la région PACA.

En 2012, la DREAL a contribué au financement de 6 300 logements sociaux et au conventionnement de 802 logements ANAH, alors que les besoins sont évalués à 40 000 nouveaux logements par an dont 10 000 logements locatifs sociaux.

Néanmoins, en 10 ans la production de logements locatifs sociaux a doublé et la part des logements sociaux pour les plus défavorisés (PLUS et PLAI) augmente chaque année grâce à l'effort réalisé par tous les acteurs locaux de l'habitat.

- PLAI : PL aidés d'intégration (logements locatifs très sociaux)
- PLUS : PL à usage social (logements locatifs sociaux classiques)
- PLS : PL sociaux (logements locatifs sociaux destinés aux ménages dépassant de 30% le plafond de revenus des PLUS)



Nombre de prêts locatifs (PL)



Service Transports et Infrastr

Accompagnement du développement et de la desserte portuaire

Le GPMM constitue un acteur incontournable du territoire régional. Aussi, la DREAL souhaitait mûrir sa position concernant la desserte des territoires du golfe de Fos-sur-Mer et de l'ouest de l'étang de Berre relativement au développement du Port de Marseille – Fos . Pour ce faire, elle a engagé en 2012 une démarche partenariale avec le GPMM pour définir une stratégie de desserte multimodale du port de Marseille - Fos et de la ZIP en cohérence avec les enjeux de développement des territoires. En 2013, ces réflexions seront partagées avec les collectivités territoriales en vue de préparer les futures contractualisations. Dans les bassins Est, la DREAL PACA s'est impliquée dans l'élaboration et l'émergence de la charte ville – port, qui a vocation à mieux concilier développement urbain et développement des activités portuaires.



Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur

La DREAL participe activement à l'avancement de ce projet, et à son évolution qui l'a fait passer de projet de ligne à grande vitesse à l'étude d'un système ferroviaire intégré prenant en compte le réseau actuel et la future ligne nouvelle, ceci afin de répondre à la fois aux besoins de déplacements quotidiens et à l'amélioration des relations à moyenne et longue distance. Le comité de pilotage du 6 décembre 2012 a entériné ces nouvelles orientations. Parallèlement, la DREAL a continué d'accompagner RFF – maître d'ouvrage – dans la prise en compte des enjeux environnementaux liés au projet.

Études

L'année 2012 a vu d'une part la poursuite de l'étude sur la desserte terrestre du GPMM (2ème phase) et le lancement d'une étude sur l'aménagement autour des gares qui doit, à partir d'une analyse typologique de l'ensemble des gares de la région, faire ressortir les enjeux qu'elles représentent en termes de déplacements et d'aménagement urbain.

Poursuite de l'investissement ferroviaire

L'année 2012 a été marquée par la poursuite des opérations voyageurs permettant le développement des dessertes ferroviaires interurbaines (programmation des travaux de réouverture aux voyageurs de la ligne Avignon – Carpentras et des travaux de modernisation de la ligne Toulon – Hyères) et le financement de création de pôles d'échanges (gares de l'axe Avignon – Carpentras et de l'axe Marseille – Aubagne).

La DREAL cofinance et participe activement aux études prospectives préparant les futures contractualisations (étude préliminaire de la poursuite de l'augmentation de capacité sur l'axe Marseille – Aix, étude de faisabilité de réouverture de voie au trafic voyageurs, étude de capacité et de clientèle sur le réseau ferré national de l'ouest des Bouches du Rhône, sur l'étoile avignonnaise et sur le complexe ferroviaire de la ZIP de Fos sur Mer, opportunité et faisabilité d'un raccordement de la plateforme portuaire de Courtine).

Focus sur l'examen annuel de capacité professionnelle

Pour exercer une activité de transporteur public routier de marchandises ou de voyageurs, comme de commissionnaire de transport, une entreprise doit disposer en son sein d'un « gestionnaire de transport » qui assure la direction effective et permanente des opérations de transports.

L'examen annuel de capacité professionnelle est la principale voie d'accès pour devenir gestionnaire de transport.

Au niveau national, 7 DREAL dont la DREAL PACA sont centres d'examen. Elles organisent la tenue des épreuves, les corrigent et délivrent les diplômes.

Cet examen, d'une durée de 4 heures, comporte une partie consacrée à la réglementation sociale européenne en matière de transport public routier et une autre consacrée à la gestion. L'épreuve est composée d'un QCM et de questions rédigées.

Plus de 300 personnes se présentent chaque année et le taux de réussite est d'environ 20%.

Le projet consiste à réaliser une déviation de l'agglomération de Gap sous la forme d'une rocade commençant sur la RN 85 au Sud et reliant la RD994 à l'Ouest, la RN 85 au Nord et la RN 94 à l'Est.

Les enjeux:

- La résolution des problèmes de circulation interne à l'agglomération
- L'amélioration de la sécurité de la traversée de ville en éloignant notamment le trafic de transit (poids lourds en particulier)

L'opération comporte 3 sections :

- Section Sud : RN85 (route de Marseille) / RD 994 (route de Veynes)
- Section dite de Charance : RD 994 (route de Veynes) / RN 85 (route de Grenoble)
- Section Nord : RN 85 (route de Grenoble) / RN94 (route de Briançon)

Elle répond à trois objectifs principaux :

- Dévier le trafic de transit et d'échanges de l'agglomération de Gap
- Améliorer la sécurité dans la traversée du centre-ville
- Desservir et participer à la structuration des quartiers périphériques et des zones d'activité

La première section à réaliser, dite de Charance, permettra d'assurer une déviation de Gap entre la RN 85 Sud et la RN 85 Nord. Elle représente 3 km de chaussée bidirectionnelle avec une prise en compte, de part et d'autre, des modes de déplacement doux.

Cette section dite de Charance est la seule financée au titre du PDMI. Elle a fait l'objet d'un arrêté préfectoral déclarant cette section d'utilité publique le 6/08/2012

L'avant projet de cette première section a démarré en 2012. Le démarrage des travaux est prévu au 1er trimestre 2014.

Contournement de Martigues / Port-de-Bouc et desserte de Fos-sur-Mer

Le projet de contournement de Martigues / Port-de-Bouc consiste à aménager une voie express permettant d'éviter les communes de Martigues et de Port-de-Bouc sur un linéaire de 7,7km.

Ce projet répond aux objectifs suivants :

- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN 568 sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer ;
- Améliorer la sécurité des usagers de la RN 568 sur la section concernée ;
- Améliorer la desserte des bassins Ouest du Grand Port Maritime de Marseille (ZIP de Fos-sur-Mer) depuis l'agglomération de Marseille ;
- Contribuer au développement socio-économique local en confortant les projets économiques portés par les collectivités : tourisme, zones d'activités.

Une fois réalisé, il permettra le déclassement et la requalification de la RN 568 en boulevard urbain sur la section concernée par le projet.

En janvier – février, une concertation publique a été lancée et menée par la DREAL. Du bilan de cette concertation de juillet 2012 découle le choix d'une variante du tracé la 2bis (voir schéma ci-après)

Des études sont toujours en cours. Elles se déroulent dans le cadre d'une concertation continue avec les acteurs du territoire et par le biais de groupes de travail thématiques.



En savoir plus: <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-bilan-de-la-concertation-r1371.html>



Service Biodiversité, Eau et P

Révision du classement des zones vulnérables aux nitrates*

L'excès de nitrates dans les eaux impose le recours à des traitements spécifiques pour un usage « eau potable » ; c'est par ailleurs l'une des principales sources d'eutrophisation des milieux (avec le phosphore), phénomène de prolifération d'algues et de végétaux qui perturbe l'équilibre des écosystèmes.

La directive européenne 91/676/CEE dite Nitrates a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. En France, elle se traduit par l'identification de zones dites vulnérables où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution et fixe les règles nécessaires à une bonne gestion de l'azote pour toutes les exploitations agricoles présentes sur les communes classées. Ces zones ont été révisées en 2012 sur la base des résultats de concentration des eaux superficielles et souterraines observées en 2010-2011.

* Nitrates : substances chimiques naturellement présentes dans les milieux qui, lors de concentrations élevées, peuvent impacter la santé humaine et l'environnement.

En région PACA, ces zones vulnérables concernent :

6 communes du Vaucluse : Aubignan, Carpentras, Mazan, Monteux, Pernes les Fontaines, Sarian

5 communes du Var : Carqueiranne, la Crau, la Garde, Hyères, le Pradet

1 commune des Bouches du Rhône : Berre l'Etang

3 communes des Alpes de Haute Provence : Valensole, Oraison et Gréoux les Bains

La réforme des études d'impact et le cas par cas projet

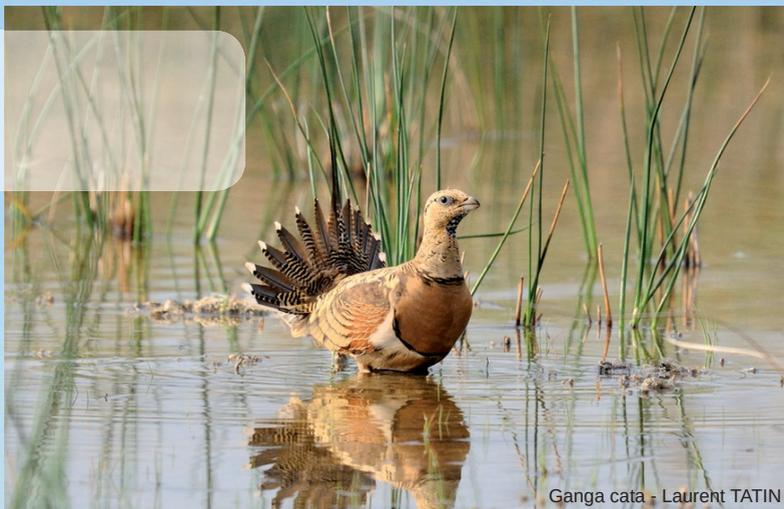
La réforme des études d'impact de projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements du 1er juin 2012 a fortement perturbé le fonctionnement du pôle évaluation environnementale des projets de la DREAL PACA en augmentant de 600 % le nombre de dossiers à traiter.

Le décret 2011-2019 du 29 décembre 2011 introduit en effet des évolutions importantes du code de l'environnement sur le champ et le contenu de l'étude d'impact et instaure une procédure nouvelle dite du « cas par cas ». L'examen au cas par cas a pour objectif de tenir compte de la sensibilité des milieux pour soumettre ou non un projet à étude d'impact. L'article R122-2 détermine dans quels cas les projets doivent être soumis à une étude d'impact automatique ou à un examen au cas par cas. Dans ce dernier cas, c'est à l'autorité environnementale qu'il appartient de décider si le projet doit ou non faire l'objet d'une étude d'impact.

Suite à cette réforme, le pôle a dû faire face à un flux de 600 dossiers pour les 7 derniers mois de 2012 (estimation 1500 dossiers pour 2013). Ce nombre considérable s'explique principalement par les demandes de défrichements liés à des permis de construire en zone boisée, l'article R 122-2 ne fixant pas de seuil minimal pour ce type de projet.

Dans le cadre de la démarche qualité le pôle a élaboré une procédure cas par cas qui devrait être validée en 2013.

Une procédure adaptée a dû être mise au point pour les petits dossiers de défrichement de moins de 1ha qui représentent une part considérable des demandes.



Ganga cata - Laurent TATIN

Plan National d'Actions 2012-2016 en faveur du Ganga cata et de l'Alouette calandre

Le Ganga cata (*Pterocles alchata*) et l'Alouette calandre (*Melanocorypha calandra*) sont deux oiseaux caractéristiques des steppes de Méditerranée et du Moyen-Orient. En France, au 20^{ème} siècle, ces populations ont connu un important déclin et une contraction considérable de leur aire de distribution. Aujourd'hui, elles se concentrent essentiellement dans la plaine sèche de la Crau (dépt13) où l'on recense une centaine de couples de Ganga, un nombre qui reste hypothétique en raison de leur discrétion et environ 200 couples nicheurs d'Alouette calandre.

Certaines menaces identifiées pèsent sur ces espèces qui sont entre autres : la réduction d'habitats liée à l'artificialisation des sols ; le manque de connaissances de ces 2 espèces qui représente un des facteurs limitants pour leurs conservations.

Afin de protéger ces espèces le 1er Plan National d'Actions (PNA) a été validé en 2012 par le Ministère de l'Ecologie et le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP). La DREAL en assure la coordination avec l'appui technique du CEN* PACA.

Ce PNA vise notamment à :

- améliorer les connaissances des espèces et par conséquent améliorer leur conservation en oeuvrant pour la préservation de leur environnement ;
- favoriser la colonisation de nouveaux sites pour l'Alouette Calandre ;
- développer une communication sur l'importance de préserver ces espèces rares et menacées auprès du grand public, des élus et acteurs locaux.

En fonction du statut des deux espèces, **une évaluation du PNA sera réalisée en fin d'exercice et déterminera s'il convient ou non de le reconduire** (travail déjà réalisé sur d'autres espèces tel que l'Aigle de Bonelli).

La région PACA est concernée par 30 des 72 PNA actuellement en vigueur en France

* CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels



Alouette calandre - Robin ROLLAND



Service Energie, Construction,

Premier appel d'offre solaire pour les installations de puissance supérieure à 250 kW

La région PACA présente la plus grande puissance installée en énergie photovoltaïque avec 530 MW installés. Ce développement va continuer grâce à l'appel d'offres solaires qui a vu 26 des 106 dossiers présentés à l'échelle nationale retenus pour notre seule région. Cela représente 25 % de la puissance nationale attribuée, soit 130 MW supplémentaires, répartis en 9 installations sur bâtiments, 7 installations au sol utilisant des technologies innovantes et 10 installations au sol utilisant des technologies matures.

Le Schéma Régional Eolien a été arrêté en septembre.

La région PACA, avec seulement 45 MW installés à ce jour, présente un retard de développement de l'éolien très important. Le Schéma Régional Eolien a pour ambition de le combler, avec un objectif de développement de 545 MW en 2020 et de 1 245 MW à l'horizon 2030.

Sécuriser l'alimentation électrique de l'Est PACA

L'alimentation électrique de l'Est de la région PACA est fragile. Afin de la renforcer, huit partenaires ont signé, début 2011, un contrat d'objectifs. Ce contrat s'appuie sur trois piliers qui sont l'augmentation de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, de la réduction de la consommation d'électricité et du renforcement du réseau de transport d'électricité.

Suite à la signature de ce contrat fixant notamment des objectifs pour 2020, des actions de réflexions sur l'effacement et l'effacement diffus* ainsi que du suivi des actions des partenaires ont été lancées.

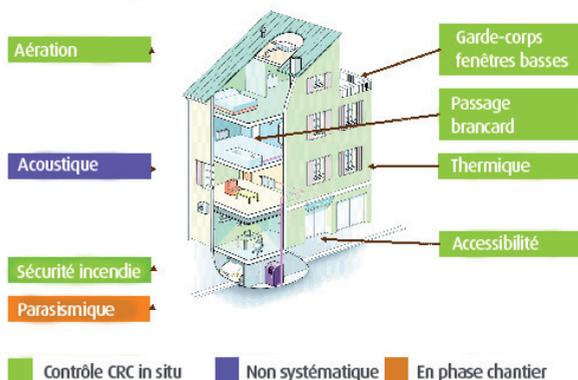
Dans les différentes actions engagées, on peut noter le lancement de la première phase de la campagne de communication des « gestes électrognants ».

* L'effacement de consommation électrique consiste, en cas de déséquilibre offre/demande d'électricité à provisoirement réduire la consommation physique d'un site donné ou d'un groupe d'acteurs. On parle d'effacement diffus lorsque l'opérateur électrique stoppe provisoirement une partie de la consommation électrique de nombreux foyers volontaires (comme le chauffage ou la climatisation) avec lesquels il a contractualisé des conditions tarifaires avantageuses.

Le Contrôle du respect des Règles de Construction,

Le non respect des règles de construction pénalise l'usager, fausse la concurrence et peut générer des effets néfastes pour la santé et l'environnement. Le Contrôle des Règles de Construction constitue en premier lieu une mission de police judiciaire ayant pour objectif de vérifier le respect de ces règles. Il permet également d'observer le suivi de l'application de ces règles, en particulier lors de la sortie de nouvelles réglementations, et contribue à détecter les difficultés de compréhension et d'application des textes réglementaires.

Les rubriques de contrôle



Air, Barrages



Travaux sur les digues du Reyran, Fréjus (83) 12 avril 2012 (B. Patouillet)

En 2012, 42 barrages et 28 digues de la région ont été inspectés par le service de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL, situé au sein du SECAB.

L'année 2012 a particulièrement été marquée par une montée en puissance de l'activité de contrôle des digues, suite à l'arrivée au 2ème semestre 2012 de 2 inspecteurs venus renforcer l'équipe sur ce sujet, particulièrement prégnant en PACA, région qui dispose du plus grand linéaire de digues français, avec environ 2000 km d'ouvrages recensés. Toutefois, pour environ 85 % de ce linéaire, les exploitants ne sont pas identifiés et leur action ne peut donc pas être contrôlée, ce qui freine les possibilités d'intervention de la DREAL. C'est pourquoi le SECAB s'investit prioritairement auprès des services de police de l'eau, en charge de la régularisation administrative de ces ouvrages, pour progresser sur ce sujet.

L'année 2012 a en outre particulièrement été marquée par l'intervention sur les digues du Reyran, à Fréjus, et le barrage du Riou de Méaulx, à Fayence, (Var), deux ouvrages qui ont été fortement impactés par l'épisode pluvieux de novembre 2011, laissant craindre des ruptures qui auraient pu avoir des conséquences très importantes. Après être intervenu pendant cet épisode pour conseiller le préfet, le SECAB s'est impliqué en 2012 dans les suites administratives de cet événement, qui ont conduit dans un premier lieu à des travaux « d'urgence », afin de sécuriser les ouvrages, en attente de disposer de dossiers de confortement plus pérennes.

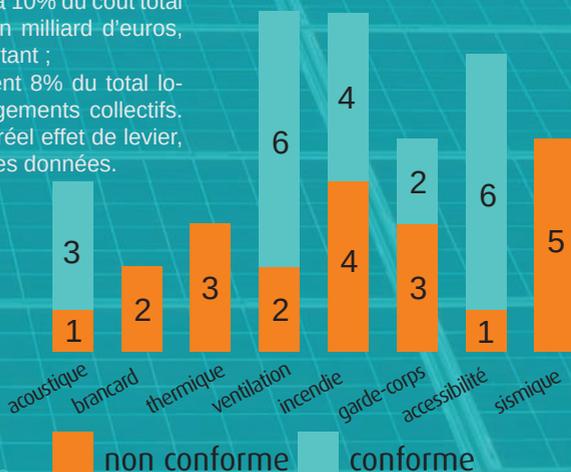
facteur de qualité de la construction

En région PACA on constate que :

La quasi-totalité des bâtiments contrôlés présente des non conformités, d'où un enjeu fort en terme de sécurité et d'accessibilité ;

Le coût de la sinistralité est de 8 à 10% du coût total de la construction, soit près d'un milliard d'euros, d'où un enjeu économique important ;

25 contrôles réalisés représentent 8% du total logements produits, 20 % des logements collectifs. Notre action peut donc avoir un réel effet de levier, sous réserve des suites judiciaires données.



Résultats de conformité 2012



les Unités Territoriales

L'unité territoriale représente la DREAL au niveau départemental. Elle assure principalement une mission de police environnementale auprès des établissements industriels (hors abattoirs et élevages) qui vise à prévenir et réduire les dangers et les nuisances liés aux installations industrielles afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

Prévention des risques accidentels

Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques n'a pu être approuvé au cours de l'année 2012, la période de réserve électorale du début d'année ayant limité l'organisation de réunions publiques. Des avancées significatives ont cependant été obtenues sur 6 PPRT: ARCELOR à Fos-sur-Mer, BRENNAG à Vitrolles, DEULEP à Port-St-Louis-du-Rhône, DAHER à Arles, EURENCO et EPC FRANCE à Saint-Martin-de-Crau, des approbations étant possibles d'ici fin 2013.

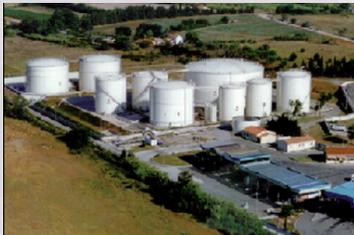
Pour le PPRT ARKEMA à Marseille, le principe de prescription des travaux de renforcement du bâti sur l'ensemble du périmètre a été confirmé. Les services instructeurs recherchent des modalités de financement pour les travaux prescrits sur les logements au-delà du crédit d'impôt. Compte tenu des avancées obtenues, la finalisation de l'élaboration du PPRT est envisagée en 2013.

Gestion des déchets

Fin des travaux de réhabilitation du site de la «Décharge d'Entressen» située dans la Crau et fermée depuis le 1/04/2010. Ainsi après 98 ans d'activité, ce site devenu célèbre entre autre pour les envois de plastiques dans les arbres et dans les champs de la Crau, se fait oublier et devient «une montagne verte». L'enjeu est désormais la réduction du panache de pollution des eaux souterraines, objectif fixé par arrêté préfectoral.

Approbation du PPRT de Puget-sur-Argens

Le PPRT de Puget-sur-Argens autour du Dépôt Pétrolier de la Côte d'Azur (DPCA) a été approuvé par le Préfet du Var en septembre 2012. Annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune, il prévoit notamment des règles d'urbanisme pour les projets futurs, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de construire, ainsi que des travaux de renforcement sur les logements existants, situés dans le périmètre d'étude (délimitant l'enveloppe des effets). Aucune mesure foncière (expropriation, délaissement) n'est induite par ce PPRT.



Il s'agit du second PPRT approuvé du Var, après celui des communes de Mazaugues-La Roque-brussanne-La Celle-Tourves (2011 - Etablissement Titanobel). Le troisième et dernier PPRT, sur les communes de La Motte et des Arcs-sur-Argens (Etablissement STOGAZ) a été finalisé avec les différents acteurs, présenté au public au cours du dernier trimestre de l'année, et approuvé en avril 2013.

Chasse aux installations illégales dans le Var

Dans un département où se sont développées depuis plusieurs années, des pratiques illégales dont l'extraction, le concassage et le criblage de matériaux, sans autorisation, en vue de leur commercialisation, mais également, les exhaussements de terrains ou les comblements de vallons naturels, non autorisés, par des déchets dits inertes, l'U.T. 83 a intensifié autant que faire se peut, les contrôles de ces pratiques illégales, notamment en appui pénal de la D.D.T.M. 83, pour ce qui concerne les déchets dits inertes.

Cela a conduit à l'inspection de plus de 20 sites de ce type durant l'année 2012 et donné lieu à l'établissement de 12 procès verbaux.

Actions de l'inspection des installations classées en 2012

Pour la clarté et l'efficacité de son action, l'inspection :

- s'est attachée en premier lieu à examiner avec rapidité et efficacité les demandes d'autorisation nouvelles, les demandes d'extension ou de modification d'activités présentées ;
- s'est imposée par ailleurs, un niveau de surveillance rigoureux pour les établissements présentant des risques industriels notables ou les plus polluants et pour les carrières les plus importantes ;
- a répondu aux sollicitations extérieures : plaintes multiples ou récurrentes.

La prévention des risques accidentels : les Plans de Prévention des Risques Technologiques

Les PPRT de Butagaz à Bollène (PPRT expérimental au niveau national) et de CAPL à Sorgues ont été approuvés respectivement les 12 février 2008 et 7 juin 2012.

Concernant le PPRT d'Eurengo à Sorgues, une démarche importante de concertation et d'association a été poursuivie en 2012, pour aller vers une approbation du plan en 2013.

PPRT ARKEMA Saint-Auban - Préparation de la phase de concertation.

L'Unité Territoriale de la DREAL a été fortement sollicitée en 2012 dans le cadre de l'élaboration de la carte des aléas relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'usine Seveso Seuil Haut du groupe Arkema, sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban. L'instruction, menée par la DREAL, des huit études de dangers (une par atelier) a donné lieu à plus de 150 observations.

Des investissements complémentaires, par rapport aux sécurités existantes d'un montant de 350 k€, ont été prescrits à l'industriel afin de réduire les risques présentés par l'établissement sur son environnement. L'année 2013 sera l'année de la concertation de l'ensemble des parties prenantes, et notamment les communes et les riverains, dans le cadre de l'élaboration du règlement d'urbanisme lié à ce PPRT.

Cession d'activité du site MGI à la Roche de Rame

L'inspection des installations classées a dû gérer en 2012 les suites de la mise en liquidation de l'entreprise MGI, à La Roche de Rame. Le démantèlement des installations a été réalisé dans des conditions de sécurité très mauvaises, conduisant à un incendie sur le site. Par ailleurs, l'insolvabilité du liquidateur n'a pas permis de remettre correctement le site en sécurité. Au-delà des nombreuses inspections et multiples sanctions prises à l'encontre de l'exploitant, l'Etat a dû faire intervenir l'ADEME, maître d'ouvrage pour la dépollution des sites à responsables défaillants, pour faire évacuer des quantités importantes de déchets et mettre le site en sécurité.

Prévention des risques accidentels sur les 2 sites Seveso seuil haut

Sur l'usine de parfums et arômes V. Mane et Fils de La Sarrée à Le Bar s/ Loup, les mesures de réduction à la source des potentiels de dangers, et la constitution récente par l'exploitant de réserves foncières à l'extérieur de sa clôture, ont réduit le niveau d'aléa sur les tiers. Par conséquent, le Préfet a pu informer l'exploitant et le maire que l'élaboration d'un PPRT (plan de prévention des risques technologiques) ne sera pas nécessaire. L'extension de la ZAE de la Sarrée devrait s'en trouver facilitée.

Le dépôt sous talus de gaz liquéfié Primagaz est soumis à élaboration d'un PPRT, au milieu d'établissements industriels et commerciaux de la ZI. de Carros. Après l'information des parties prenantes, les études de la vulnérabilité du bâti et des activités dans le périmètre du PPRT ont été menées en 2012, pour d'une part évaluer le coût des mesures foncières d'expropriation et délaissement, et d'autre part examiner les mesures constructives de protection qui seraient à mettre en place. Les résultats de ces études permettront d'orienter la stratégie sur ce PPRT en 2013.

Risques chroniques

Les conditions de remise en état et de suivi environnemental sur 30 ans des impacts du massif de déchets urbains de La Glacière ont été fixées par un arrêté préfectoral dédié, qui ouvre une période plus sereine de suivi du site dont l'exploitation a cessé en juillet 2009.

Organigramme de la DREAL

ASN div. Marseille
Pierre PERDIGUIER

Directrice régionale
Anne-France DIDIER

Directeur régional adj.
Marc NOLHIER

Mission Sécurité Défense
Yves LESPINAT

Directeur régional adj.
Laurent NEYER

Directeur régional adj.
Jean-François BOYER

Chargés de mission SGAR
Patricia BRUCHET
Frédérique MANOURY

STELAC

Service Territoire, Evaluation,
Logement, Aménagement,
Connaissance.

X
Adj. **Marc AULAGNIER**

• *Politiques des Territoires*
Jérôme BOSCH
Catherine VILLARUBIAS

• *Logement et foncier*
Géraldine BIAU
Hervé WATTEAU

• *Climat, information,
connaissance*
Marc AULAGNIER
Michel FAURE

• *Mission pilotage et
animation*
Claude REMOND

• *Actions européennes*
X

SBEP

Service Biodiversité, Eau,
Paysages.

Paul PICQ

• *Biodiversité*
Caroline DEMARTINI

• *Sites, paysages et
impacts*
Claude MILLO

• *Eau et milieux aquatiques*
Anne ALOTTE

• *Mission Milieux Marins et
Littoraux*
Nathalie QUELIN
Jean-Michel COSTE

• *Mission Connaissance et
Animation Scientifique*
Dorothee MEYER

SECAB

Service Energie,
Construction, Air et
Barrages.

Yves LE TRIONNAIRE
Adj. **Annick MIEVRE**

• *Qualité de l'air*
**Fabienne FOURNIER-
BERAULD**

• *Concessions
hydroélectriques et
ouvrages hydrauliques*
Annick MIEVRE

• *Réglementation de la
construction et exemplarité
de l'Etat*
Isabelle TRETOUT

• *Énergie et Réseaux*
Astrid OLLAGNIER

**Unités
Territoriales**

Alpes-du-Sud
**Vincent
CHIROUZE**

Alpes-Maritimes
**Bernard
MULLER**

MAPPCR

Mission d'Appui au Pilotage des BOP. de la Performance et de la Coordination Régionale

Jean-François BOYER, Directeur régional adj.
Réseau Rég. Env. Amén. Log.

Chantal GLORIES, Ambassadeur SNDD

CPCM

Centre de Prestations comptables
Mutualisées

Brigitte CHASTEL

PSI Pôle Supports Intégrés

Bruno BOUET Adj. **Denis CHABRIER**

PSI GAPAYE **Jany MENGUAL**

Commande Publ. Achats Reg. **Peggy BUCAS**

Formation Concours **Marie-Aude JEGO**

Technologie de l'Information **Denis CHABRIER**

Logistique **Danielle BUCLON**

Action Sociale **Radia MARCOUX**

Médecine de Prévention **Nadine SABATIER**

STI

Service Transports et
Infrastructures.

Nicolas FONTAINE

Adj. **Nadia FABRE**

Adj. **Djilali MEKKAOUI**

SPR

Service Prévention des
Risques

Thibaud NORMAND

Adj. **Jean-Luc**

BUSSIERE

SG

Secrétariat Général

Laure PANICHI

Adj. **Olivier CRAGUE**

• Animation politique
transports déplacements
Frédérique REFFET

• Maîtrise d'ouvrage
opérations routière
Nadia FABRE

• Régulation et contrôle
des transports
Djilali MEKKAOUI

• Programmation et
pilotage des ressources
Frédéric TIRAN

• Pilotage, Information,
Crédits
Mathieu BERILLE

• Equipements sous
pression
Renald VOILLOT

• Risques chroniques et
sanitaires
Jean-Luc ROUSSEAU

• Risques naturels majeurs
Elisabeth DAUTREY

• Risques industriels
accidentels
François CHAMPEIX

• Sous-sol et canalisations
Hubert FOMBONNE

• Communication
Martine MARTINI

• Gestion des Ressources
Humaines, emplois
compétences
Karine RUGANI

• Gestion financière et
immobilier
Bruno DERUAZ

• Management de la
qualité, sécurité,
environnement
Virginie GOGIOSO

• Animateur Sécurité
Prévention
Julien MOREAU

• Contrôle de gestion et
pilotage
Olivier CRAGUE

• Pôle juridique
Nadia BOUTALEB

• CLAS
Sylviane D'AURIA

Bouches-du-Rhône

**Patrick
COUTURIER**

Var

**Jean-Pierre
LABORDE**

Vaucluse

**Alain
BARAFORT**

Informations utiles

Les sites du siège

Adresse postale de l'ensemble des services du siège
de la DREAL : 16 rue Antoine Zattara -
CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 03



Plan d'accès site Saint-Charles

MARSEILLE SAINT-CHARLES - Tél : 04 91 28 40 40

Adresse physique : 16 rue Antoine Zattara
13003 Marseille

Desservi par les lignes de métro 1 et 2 – arrêt
gare Saint-Charles

Les services rattachés :

Direction, MAPPCR, MSD, SG, PSI, CPCM, STI.

MARSEILLE BERNARD DUBOIS - Tél : 04 88 44 54 61

Adresse physique : 16 rue Bernard Dubois
13001 Marseille

Desservi par la ligne de métro 1 – arrêt Colbert
Desservi par la ligne de métro 2 – arrêt gare
Saint-Charles

Les services rattachés :

PSI / Unité logistique.

MARSEILLE PÉRIER - Tél : 04 91 00 52 00

Adresse physique : 37 Bd Périer 13008 MAR-
SEILLE

Desservi par la ligne de métro 2 – arrêt Périer

les services rattachés :

STELAC.

MARSEILLE PRADO - Tél : 04 91 83 63 63

Adresse physique : 67-69 avenue du Prado 13006
Marseille

Desservi par la ligne de métro 1 – arrêt Colbert
Desservi par la ligne de métro 2 – arrêt Castellane

Les services rattachés :

SPR, STI / Unité Régulation et Contrôles des Trans-
ports, SECAB.

LE THOLONET - Tél : 04 42 66 66 00

Adresse physique : CS 80065 - Allée Louis Philibert
Le Tholonet 13182 Aix en Provence Cedex 5

Desservi par Carreize : ligne 50 - arrêt gare rou-
tière puis navette L110 ou bus N°13

Les services rattachés :

SBEP, SPR / Unité Risques Naturels Majeurs, STE-
LAC /pôles : action publique et état exemplaire,
Géomatique, documentation.

Les implantations territoriales

LES UNITÉS TERRITORIALES

Département des Alpes de Haute-Provence (04) et des Hautes-Alpes (05)

Tél : 04 92 71 74 00

Adresse physique et postale : Rue des Artisans - ZI Saint Joseph 04100 Manosque
Bureau de Gap : Agroforest - 5 rue des Silos - 05800 Gap cedex

Département des Alpes-Maritimes (06)

Tél : 04 93 72 70 00

Adresse physique et postale : 64 - 66 route Grenoble Immeuble Nice Leader - Tour Hermès 06200 Nice

Département des Bouches-du-Rhône (13)

Tél : 04 91 83 63 63

Adresse physique : 67 - 69 avenue du Prado 13006 Marseille

Adresse postale : 16 rue Antoine Zattara CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 03

les services rattachés :

Subdivision de Martigues - tél : 04 42 13 01 10

Adresse physique : route de la vierge - 13500 Martigues

Adresse postale : 16 rue Antoine Zattara CS 70248 - 13 331 Marseille Cedex 03

Subdi. d'Aix-en-Provence - Tél : 04 42 91 59 00

Adresse physique : Pôle des Milles 440, rue Albert Einstein

CS 50541 13 594 Aix-en-Provence Cedex 3

Adresse postale : 16 rue Antoine Zattara CS 70 248 - 13331 Marseille Cedex 03

Département du Var (83)

Tél : 04 94 08 66 00

Adresse physique et postale : 244 avenue de l'Infanterie de Marine - BP 50520 83041 Toulon Cedex 9

Département du Vaucluse (84)

Tél : 04 88 17 89 12

Adresse physique : Cité Administrative - bât 1 cours Jean Jaurès 84000 Avignon

Adresse postale : Services de l'État en Vaucluse Dreal Paca Unité Territoriale de Vaucluse 84905 Avignon Cedex 9

LES ANTENNES DU SERVICE TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

LES ANTENNES VÉHICULES

Antenne Est (départements 06-83)

Tél : 04 98 01 25 40

Adresse physique et postale : 244, avenue de l'Infanterie de Marine - BP 50520 83041 Toulon Cedex 9

Bureau des Alpes-Maritimes : 64-66 route Grenoble Immeuble Nice Leader - Tour Hermès 06200 Nice

Antenne Ouest (départements 04-05, 13 et 84)

Tél : 04 42 69 30 30

Adresse physique et postale : Pôle des Milles 440 rue Albert Einstein - CS 50541 13594 Aix-en-Provence Cedex 3
Bureau du Vaucluse : Cité Administrative - bât 1 cours Jean Jaurès - 84000 Avignon

LES ANTENNES CONTRÔLE DES TRANSPORTS

Les départements:

04-05 - Tél : 04 92 51 88 82

Agroforest - 5, rue des Silos 05008 Gap CEDEX

06 - Tél : 06 04 93 72 70 06

64-66 route Grenoble Immeuble Nice Leader - Tour Hermès - 06200 Nice

13 - Tél : 04 91 83 63 60 / 63 53

67-69 avenue du Prado 13006 Marseille

83 : Tél : 04 94 46 81 80

244 avenue de l'Infanterie de Marine BP 50520 - 83041 Toulon Cedex 9

84 - Tél : 04 88 17 89 20

Cité Administrative - bât 1 cours Jean Jaurès - 84000 Avignon



Consultez les plans d'accès aux différents sites:

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/venir-a-la-dreal-paca-r3.html>



IMPRIM'VERT® Impression: GATUSSO - septembre 2013 - ISSN 2118 - 089X

Conception DREAL PACA - juillet 2013 - Photos: DREAL PACA, Robin ROLLAND, Bruno PATOUILLET, Laurent TATIN, Pierre LORAIN, Emmanuel TEREBINTO, MEDDE - Fotolia.

DREAL PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR - WWW.PACA.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT